

LHG Foods

ALIMENTS LHG INC. (et ses filiales)

Rapport (S211) sur l'éthique et conformité de la chaîne d'approvisionnement

1 Sommaire exécutif

Ce rapport présente l'état actuel et les améliorations proposées aux mesures d'éthique et de conformité de la chaîne d'approvisionnement d'Aliments LHG inc. et ses filiales canadiennes, Aliments ATG inc. et Viandes Seficlo inc., une entreprise de transformation et de distribution alimentaire qui s'approvisionne principalement au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Notre entreprise s'engage à l'approvisionnement éthique et à respecter strictement les lois interdisant l'exploitation des enfants et la traite des êtres humains, dont [Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement](#) (Canada) (la « **Loi** »).

Nous reconnaissons les complexités liées à notre chaîne d'approvisionnement, notamment en ce qui concerne certains équipements de bureau et outils achetés sur des places de marché en ligne telles qu'Amazon et les produits de poisson en *drop shipping* provenant d'Asie.

Pour renforcer nos engagements en matière d'approvisionnement éthique, conformément à la Loi, nous introduisons en 2024 de nouveaux contrôles procéduraux pour les achats en ligne et exigeons de nos fournisseurs chinois qu'ils nous fournissent une lettre de garantie attestant que leurs opérations sont exemptes d'exploitation infantile et de traite des êtres humains.

2 Introduction

Ce premier rapport « S-211 » est l'occasion pour notre organisation de nous questionner sur l'importante question de l'éthique dans nos chaînes d'approvisionnement. Comme la plupart des entreprises canadiennes, nous avons une variété importante de fournisseurs, entre la matière première, les équipements industriels utilisés, nos fournitures de bureau, etc.

À titre indicatif, nous avons pris pour acquis que nos approvisionnements provenant du Canada, des États-Unis et de l'Europe ne représentaient pas un risque important d'avoir entraîné du travail forcé ou du travail d'enfants, vu les lois applicables dans ces démocraties avancées.

Ces approvisionnements représentent une part importante de nos achats. Quant au reste, nous avons initié un questionnaire à l'interne et nous débutons la mise sur pied de mesure de contrôle.

Enfin, nous avons profité de l'exercice pour rappeler à l'ensemble de l'organisation nos valeurs en matière d'éthique.

Finalement, bien qu'il soit notre objectif d'exclure totalement toute forme d'approvisionnement contraire à nos valeurs, nous devons appliquer un seuil de diligence, étant donnée la taille de notre entreprise. Bien que nous visions la perfection, les achats portant sur une valeur inférieure à dix mille dollars canadiens ou provenant d'un marchand unique sur une base cumulative annuelle de cent mille dollars canadiens, nous pourrions ne pas enquêter, sauf en cas de doute. Aussi, nous sommes conscients que nos principaux fournisseurs de biens secondaires comme les grands marchands en ligne ou encore les principaux fournisseurs de bien technologiques sont soumis aux mêmes règles que nous et sauf contre-indication, nous présumerons du respect des règles applicables au Canada en matière d'exploitation des enfants de la traite des êtres humains.

3 Aperçu de la chaîne d'approvisionnement

Approvisionnement en produits de viande

Sources principales : Canada, États-Unis, Europe

Conformité : Adhésion stricte aux lois locales et internationales interdisant l'exploitation des enfants et la traite des êtres humains.

Vérification : Audits réguliers et évaluations des fournisseurs pour assurer la conformité.

Approvisionnement en équipements industriels

Sources principales : Canada, États-Unis, Europe

Approvisionnement en emballage

Sources principales : Canada

Équipements de bureau et outils

Équipement technologique : Approvisionnement auprès de fabricant de grandes marques

Approvisionnement fourniture de bureau : Principales places de marché en ligne, y compris Amazon.

Pratique actuelle : Sélection basée sur la qualité du produit, le prix et la réputation du fournisseur.

Amélioration : Introduction de contrôles sommaires sur les fournitures pour assurer la conformité éthique.

Produits de poisson en *drop shipping*

Source : Chine

Mesure actuelle : Sélection des fournisseurs basée sur la réputation, la qualité et la fiabilité.

Amélioration : Exigence d'une lettre de garantie de la part des fournisseurs garantissant que leurs opérations sont exemptes d'exploitation des enfants et de traite des êtres humains.

4 Adoption en date du 1^{er} janvier 2024 d'une politique de prévention du travail forcé et de l'exploitation des enfants

« Politique de prévention de l'exploitation des enfants et des travailleurs forcés d'Aliments LHG inc.

Aliments LHG Inc. prend ses responsabilités dans la promotion de pratiques éthiques et durables au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Nous nous engageons fermement à respecter et à promouvoir les droits humains et à éradiquer toute forme d'exploitation des enfants et des travailleurs forcés. Cette politique reflète notre engagement à opérer de manière responsable et éthique, en conformité avec les lois locales, nationales et internationales pertinentes, y compris le Projet de loi S-211 du Canada sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants.

Champ d'application

Cette politique s'applique à toutes les opérations et processus d'affaires d'Aliments LHG Inc. et de ses filiales, y compris mais sans s'y limiter, la sélection et l'engagement de fournisseurs, l'achat de matériaux et de services, et toutes les autres formes de partenariats commerciaux.

Engagements

1. Tolérance zéro : Aliments LHG Inc. adopte une position de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation des enfants et des travailleurs forcés. Aucune forme de travail des enfants ou de travail forcé ne sera tolérée dans notre chaîne d'approvisionnement.
2. Diligence raisonnable : Nous nous engageons à effectuer une diligence raisonnable approfondie pour identifier, prévenir et atténuer les risques d'exploitation des enfants et des travailleurs forcés dans notre chaîne d'approvisionnement. Cela inclut l'évaluation régulière de nos fournisseurs et partenaires commerciaux.
3. Formation et sensibilisation : Aliments LHG Inc. s'engage à former et à sensibiliser ses employés, fournisseurs et partenaires sur l'importance de prévenir l'exploitation des enfants et des travailleurs forcés, ainsi que sur les procédures à suivre pour signaler toute pratique non éthique.
4. Collaboration avec les fournisseurs : Nous travaillerons en étroite collaboration avec nos fournisseurs pour garantir qu'ils partagent et adhèrent à nos valeurs et principes éthiques. Les fournisseurs devront démontrer leur engagement à prévenir l'exploitation des enfants et des travailleurs forcés.

5. Transparence et rapports : Aliments LHG Inc. s'engage à la transparence dans ses pratiques d'approvisionnement et à rapporter publiquement ses efforts pour prévenir l'exploitation des enfants et des travailleurs forcés dans sa chaîne d'approvisionnement, conformément aux exigences légales et réglementaires.

6. Mécanismes de plainte : Nous mettrons en place des mécanismes accessibles pour permettre à toute partie prenante de signaler de manière confidentielle et sécurisée toute préoccupation ou violation de cette politique.

Mesures correctives

En cas de violation de cette politique par un fournisseur ou un partenaire, Aliments LHG Inc. prendra des mesures correctives appropriées, qui pourraient inclure, sans s'y limiter, la réévaluation de la relation contractuelle, l'exigence d'actions correctives immédiates, ou la résiliation du contrat.

Révision et mise à jour

Cette politique sera régulièrement révisée et mise à jour pour refléter les meilleures pratiques actuelles et les exigences légales en évolution. Les employés, fournisseurs et partenaires seront informés de toute modification substantielle de cette politique.

Approbation et mise en œuvre

Cette politique a été approuvée par la direction d'Aliments LHG Inc. et son conseil d'administration et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Sa mise en œuvre est la responsabilité de tous les employés, et son respect est

essentiel pour maintenir et renforcer l'intégrité de notre chaîne d'approvisionnement. »

5 Gestions des risques et suivis

5.1 Identification des risques

Évaluation annuelle: Aliments LHG Inc. procèdera à une évaluation annuelle des risques liés au travail forcé et à l'exploitation des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement, en tenant compte des facteurs géographiques, sectoriels et opérationnels.

Surveillance continue: Nous assurerons une surveillance continue des pratiques de nos fournisseurs, en utilisant des outils de veille et des bases de données spécialisées pour identifier les risques potentiels.

5.2 Diligence raisonnable

Vérification des fournisseurs: Avant d'établir une relation commerciale, chaque nouveau fournisseur fera l'objet d'une vérification approfondie pour s'assurer de sa conformité avec notre politique.

Audits et inspections: Des audits réguliers et des inspections sur site pourraient être effectués pour valider le respect des normes éthiques par les fournisseurs, avec une attention particulière aux conditions de travail et aux droits des employés.

5.3 Formation et sensibilisation

Formation des employés: Tous les employés d'Aliments LHG Inc. seront sensibilisés et pourraient recevoir une formation sur les risques de travail forcé et d'exploitation des enfants, ainsi que sur les moyens de les identifier et de les signaler.

Sensibilisation des fournisseurs: Nous travaillerons avec nos fournisseurs pour renforcer leur compréhension et leur adhésion à nos principes, en leur fournissant des ressources et des formations si nécessaire.

5.4 Gestion des Incidents

Mécanisme de signalement: Un mécanisme confidentiel de signalement sera mis en place pour permettre aux employés, fournisseurs et autres parties prenantes de signaler toute suspicion de travail forcé ou d'exploitation des enfants.

Intervention et remédiation: En cas d'identification de travail forcé ou d'exploitation des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement, nous prendrons des mesures immédiates pour y remédier, y compris la réévaluation de la relation avec le fournisseur concerné et, si nécessaire, la cessation de toute collaboration.

5.5 Collaboration et Partenariat

Engagement sectoriel: Le cas échéant, Aliments LHG Inc. s'engagera activement dans des initiatives sectorielles et des partenariats pour lutter collectivement contre le travail forcé et l'exploitation des enfants.

Partage des pratiques: Nous sommes disposés à partager nos meilleures pratiques et apprendrons des autres pour améliorer continuellement nos efforts de prévention et de gestion des risques.

5.6 Responsabilité

La responsabilité de la mise en œuvre et du respect de cette politique incombe à tous les niveaux de l'organisation, depuis la direction jusqu'aux employés sur une base individuelle. Des rôles et responsabilités spécifiques pourraient être attribués pour garantir l'efficacité de nos actions de prévention et de gestion des risques.

6 Engagements en matière d'approvisionnement éthique

Déoulant de la Politique présentée ci-haut, Aliments LHG inc. s'engage à maintenir les normes éthiques les plus élevées dans ses opérations de chaîne d'approvisionnement. Nous reconnaissons l'importance de garantir que tous nos fournisseurs adhèrent aux mêmes principes éthiques, en particulier concernant les droits et le bien-être des travailleurs.

Nos engagements incluent :

Politique de tolérance zéro : Interdiction absolue du travail des enfants et de la traite des êtres humains dans toute partie de notre chaîne d'approvisionnement.

Audits des fournisseurs : Évaluations régulières des pratiques des fournisseurs et de leur conformité à nos normes éthiques et demandes d'audit au besoin.

Transparence : Communication ouverte avec les parties prenantes concernant nos pratiques d'approvisionnement et les mesures de conformité.

7 Améliorations proposées

Pour renforcer notre éthique et notre conformité dans la chaîne d'approvisionnement, nous proposons les améliorations suivantes :

7.1 Contrôles des achats en ligne

Sous réserve des seuils de diligence établis ci-haut :

Procédure : Mise en œuvre d'un contrôle sommaire pour tous les achats en ligne afin de vérifier la conformité des fournisseurs à nos normes éthiques.

Critères : Vérification des politiques éthiques des fournisseurs, des avis des clients et de tout problème de conformité signalé, dans la mesure où ces fournisseurs ne sont pas soumis aux mêmes règles d'éthique que notre entreprise.

7.2 Garantie des fournisseurs asiatiques

Exigence : Les fournisseurs asiatiques impliqués dans le *drop shipping* de produits de poisson, doivent fournir une lettre de garantie indiquant leur conformité à nos politiques d'approvisionnement éthique.

Vérification : Au besoin, évaluation des opérations du fournisseur, potentiellement incluant des visites sur site ou des audits par des tiers, pour s'assurer de la véracité de leurs déclarations de garantie.

8 Conclusion

Aliments LHG inc. reste fermement engagée envers l'approvisionnement éthique et le strict respect de la conformité dans la chaîne d'approvisionnement. Les améliorations procédurales proposées pour les achats en ligne et l'exigence de lettres de garantie de la part de nos fournisseurs chinois constituent des étapes cruciales pour garantir que l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement est exempt de pratiques non éthiques. Nous croyons que ces mesures non seulement maintiendront nos normes éthiques mais aussi renforceront nos relations avec les fournisseurs, les clients et la communauté en général.



Philippe L. Labelle, Président du conseil et
Chef de la direction



Benoit Hogue, Président et Chef de
l'exploitation